

**Déclaration économique franco-japonaise**  
**entre le Premier Ministre de la République française, M. François FILLON,**  
**et le Premier Ministre du Japon, M. Yasuo FUKUDA**

A l'occasion du 150<sup>ème</sup> anniversaire des relations diplomatiques franco-japonaises, constatant les défis communs auxquels sont confrontées les économies développées de la France et du Japon, le Premier Ministre français, François FILLON et le Premier Ministre japonais, Yasuo FUKUDA, se sont accordés sur la nécessité d'intensifier la relation économique bilatérale.

**1- Assurer un accès réciproque aux exportateurs et aux investisseurs des deux pays**

(a- accès au marché)

Soucieux de promouvoir une économie mondiale plus favorable aux échanges commerciaux et aux investissements étrangers, et souhaitant l'amélioration continue de leurs climats des affaires, la France et le Japon rappellent leur attachement à un résultat ambitieux, global et équilibré du cycle de Doha de l'Organisation Mondiale du Commerce. Les deux pays soulignent l'urgente nécessité d'une conclusion réussie de ce cycle.

Ils conviennent aussi de donner une nouvelle impulsion au traitement des demandes formulées par les deux pays dans le cadre du dialogue réglementaire entre l'Union européenne et le Japon. La France et le Japon poursuivront leurs efforts pour faciliter l'accès à leur marché, s'agissant notamment des produits pharmaceutiques, des additifs alimentaires, des marchés publics, des permis de séjour, et des contraintes liées aux contrats commerciaux.

Les Gouvernements français et japonais ont réaffirmé l'importance des nombreuses recommandations émises par les milieux d'affaires européens et japonais, réunis au sein de la Business Dialogue Round Table, en faveur d'une relation économique UE-Japon plus intense et plus équilibrée.

(b- aéronautique)

La France a souhaité que les performances objectives et la compétitivité des entreprises européennes du secteur aéronautique permettent à Airbus d'occuper une part du marché japonais plus proche de celle qu'il occupe au plan mondial. Le Japon s'est félicité de ce que la France renforce ses efforts sur le marché japonais. Les deux pays se félicitent par ailleurs des travaux conjointement engagés par leurs industriels en matière de recherche applicable aux technologies supersoniques. Enfin, ils font part de leur espérance commune pour le développement du projet japonais d'avion régional.

(c- attractivité et investissements croisés)

Grâce aux nombreuses mesures prises récemment pour améliorer l'attractivité de son territoire, comme la pérennisation des pôles de compétitivité au-delà de 2008, la réforme du crédit impôt recherche ou encore la prise en compte des spécificités de l'immigration économique dans les aménagements de la loi relative à l'intégration et à l'immigration, la France apporte son soutien pour accueillir d'avantage d'investisseurs japonais.

La France et le Japon conviennent de leur intérêt commun à une plus grande ouverture aux investissements étrangers. Les deux parties poursuivront leurs efforts pour favoriser l'attractivité et la qualité de leurs marchés financiers.

Les deux Premiers Ministres ont confirmé le renforcement de leur coopération en matière de soutien mutuel entre leurs autorités douanières. Cette coopération est la base d'une facilitation du commerce

et contribuera à renforcer le développement des relations économiques et commerciales entre les deux pays.

## **2- Intensifier la relation économique bilatérale par une action volontariste à destination des entreprises françaises et japonaises**

(a- Initiatives France-Japon)

Les deux Premiers Ministres se félicitent du lancement en 2008 d'une série d'initiatives visant à renforcer durablement la connaissance des marchés français et japonais et à y accompagner le développement des entreprises de chacun des deux pays. Symboliquement lancées pour le 150<sup>ème</sup> anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre la France et le Japon, les «Initiatives France-Japon<sup>1</sup>» rassemblent les partenaires institutionnels susceptibles de rapprocher les entreprises françaises et japonaises, ainsi que les pôles de compétitivité et les clusters, dans le but de renforcer les échanges commerciaux, les investissements croisés et les coopérations industrielles bilatérales.

(b- Mobilité en matière de ressources humaines)

La France et le Japon conviennent d'encourager les déplacements d'hommes d'affaires entre les deux pays, ainsi que la mobilité des jeunes diplômés désireux de compléter leur formation par une expérience à l'étranger. A ce titre, la France souligne l'intérêt de la formule du Volontariat international en entreprise (VIE).

## **3 – Promouvoir la coopération entre les pôles de compétitivité français et les clusters japonais**

Les deux parties ont confirmé leur volonté de promouvoir leur coopération en matière de politique d'innovation afin de profiter pleinement du potentiel de croissance important qu'elle comporte. En leur qualité de pivot en matière de promotion de l'innovation, les pôles de compétitivité français et les clusters japonais seront pleinement mobilisés pour atteindre cet objectif. Une annexe à la présente déclaration détaille les mesures qui seront mises en œuvre pour faciliter cette coopération, au moyen notamment d'études communes clusters-pôles de compétitivité-entreprises, et d'échanges en matière de ressources humaines et d'informations.

## **4 - Proposer des solutions communes aux défis globaux**

Conscients que les économies développées ont de nombreux intérêts communs dans le traitement des problèmes globaux et s'accordant sur les sujets à traiter en priorité lors du Sommet du G8 de Toya-ko, la France et le Japon conviennent de se concerter plus systématiquement pour concevoir et mettre en œuvre des réponses communes aux enjeux liés au changement climatique et au développement. En matière de lutte contre le changement climatique, les deux pays donnent la primauté au processus onusien et promeuvent des politiques nationales dans les pays bénéficiaires de financements bilatéraux et multilatéraux.

En matière d'aide publique au développement, ils font de l'Afrique une priorité, conviennent de la dimension structurante de l'aide au secteur privé et s'accordent à promouvoir des normes et pratiques ayant un impact social et environnemental positif dans les pays bénéficiaires.

## **5- Protéger la propriété intellectuelle**

Les deux pays font part de leur soutien à la réalisation rapide du projet de traité ACTA, pour lequel ils se félicitent que les discussions soient engagées. Ce traité doit créer un nouveau cadre international, dans lequel la réglementation en matière de protection des droits de propriété

---

<sup>1</sup> Une brève description des principales initiatives est annexée à cette déclaration.

intellectuelle sera renforcée. Les deux parties espèrent que la négociation permettra d'enrichir le contenu de ce traité. Ils souhaitent qu'après son entrée en vigueur, sa mise en oeuvre soit assurée en coopération étroite avec les pays concernés. Ils espèrent également que ce traité contribuera à renforcer la protection de la propriété intellectuelle, mais également la sécurité des consommateurs face aux produits contrefaits et piratés.

La France et le Japon ont convenu de préconiser que les normes en cours d'élaboration dans le cadre du programme SECURE<sup>2</sup> de l'Organisation Mondiale des Douanes soient employées, parmi d'autres, comme un nouveau standard international en matière de contrôle à la frontière.

Considérant l'importance de l'innovation et la nécessité de faciliter l'enregistrement et d'améliorer la protection des brevets au plan international, les deux parties encouragent les efforts en cours en vue d'une harmonisation internationale des systèmes de brevets.

---

<sup>2</sup> Standards Employed by CUstoms for intellectual property Rights Enforcement.

## ANNEXE 1: Principales opérations des « Initiatives France-Japon<sup>3</sup> » en 2008

### **Mission de découverte et de prospection pour 100 PME innovantes et créatives (18-20 juin, dans plusieurs régions françaises puis au Japon)**

Cette opération est le volet japonais du *Tremplin Japon-Corée*, piloté par Ubifrance, dont le but est d'inviter 100 PME à prospecter ces deux marchés développés d'Asie. La mission aura lieu au moment du déplacement dans ces deux pays du Secrétaire d'Etat chargé du commerce extérieur. Elle a été précédée d'un Tour de France des régions dans 8 grandes villes françaises (25-28 mars), qui a permis de commencer à préparer la mission des entreprises en les aidant à affiner leur projet de développement grâce aux conseils des Missions économiques et des Conseillers du Commerce Extérieur.

### **Symposium France-Japon 2008 (9 décembre, à Paris)**

Ce symposium clôturera le volet économique des célébrations du 150<sup>ème</sup> anniversaire en France. Ouvert par les Ministres français et japonais de l'économie, il permettra à des spécialistes du Japon (universitaires, économistes) de présenter à un public d'entreprises, de décideurs et de relais d'opinion leur vision de ce pays et de ses perspectives économiques, ainsi que les opportunités associées pour nos entreprises, en matière d'exportations, d'investissements et de coopérations industrielles.

### **Exposition Design japonais (12-21 décembre, à Paris)**

Annoncée en mai 2007 par le ministère japonais de l'Economie, du Commerce et de l'Industrie, l'initiative « Kansei & Value Creation » a pour objectif de promouvoir le dynamisme artisanal et industriel japonais dans la scène internationale. Le concept Kansei signifie « sensibilité, inspiration intuitive ». Dans le cadre de cette initiative, les consommateurs sont invités à découvrir la valeur cachée des produits et des services de la vie quotidienne. L'exposition, qui aura lieu à Paris au Musée des Arts Décoratifs en décembre 2008, présentera des créations de design japonais et français alliant nouvelle inspiration, fruit du Kansei, et technologie.

### **Mission d'entreprises et de pôles de compétitivité sur le salon japonais des biotechnologies BioJapan (15-17 octobre, à Yokohama)**

---

<sup>3</sup> Les partenaires des « Initiatives France-Japon » sont :

- pour la partie française : la direction générale du Trésor et de la politique économique du Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi, Ubifrance, les Missions économiques du Japon, l'Agence Française pour les Investissements Internationaux, la direction générale des entreprises, les Directions Régionales du Commerce Extérieur, le Ministère des affaires étrangères, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris et son Comité d'Echange Franco-Japonais, l'Association des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie, la Chambre de Commerce et d'Industrie Française au Japon, la Coface, Oséo et le Comité National des Conseillers du Commerce Extérieur,
- pour la partie japonaise : le JETRO (Japan External Trade Organization), l'Ambassade du Japon à Paris et la Chambre de Commerce et d'Industrie Japonaise en France.

BioJapan s'impose comme la meilleure porte d'entrée pour pénétrer le marché japonais des biotechnologies, dont le potentiel est considérable.

**Colloque sur les technologies de fusion nucléaire civile – promotion du projet ITER  
(octobre, à Tokyo)**

Ce colloque aura pour objectifs de promouvoir le savoir-faire des entreprises françaises au Japon et de mettre en relation les entreprises françaises et japonaises, afin de créer des partenariats pour le projet ITER.

**Pollutec 2008 (Exposition internationale sur l'environnement)  
(2-5 décembre, à Lyon)**

Le Japon sera invité d'honneur de cet événement européen majeur dédié aux technologies de l'environnement.

ANNEXE 2 : Promouvoir la coopération entre les pôles de compétitivité français et les clusters japonais

Le Gouvernement français et le Gouvernement japonais,

Considérant les atouts scientifiques, technologiques et industriels dont la France et le Japon disposent pour faire face aux défis d'une croissance économique durable,

Considérant la stratégie de développement adoptée en France dans le cadre des pôles de compétitivité et au Japon dans le cadre des clusters industriels et scientifiques pour promouvoir les synergies entre entreprises, universités et centres de recherche,

Considérant l'ancienneté et la qualité de la coopération existante au niveau scientifique entre centres de recherche des pôles de compétitivité français et des clusters japonais,

Considérant l'importance des premiers accords de coopération signés ou en cours de négociation entre pôles de compétitivité français et clusters japonais,

Réaffirmant le rôle important joué par le Comité franco-japonais de Coopération Industrielle, réuni annuellement (de façon alternative en France et au Japon), sous présidence conjointe de la Direction Générale des Entreprises du Ministère français de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi et de la Direction Générale de la Politique Commerciale du Ministère japonais de l'Economie, du Commerce et de l'Industrie (METI),

Etant donné la priorité accordée à la coopération dans les secteurs des biotechnologies, des nanotechnologies, de l'énergie et de l'environnement lors du Comité franco-japonais de Coopération Industrielle de mars 2007,

Désireux de promouvoir et d'intensifier la coopération technologique entre les acteurs de l'innovation des deux pays sur des secteurs à fort potentiel de croissance, d'emplois et d'impact,

Confie au Ministère de l'Economie de l'Industrie et de l'Emploi de la République Française d'une part, au Ministère des Affaires Intérieures et des Communications (MIC), au Ministère de l'Education, de la Culture, des Sports, de la Science et de la Technologie (MEXT), et au Ministère de l'Economie, du Commerce et de l'Industrie (METI) du Japon d'autre part, la mission de promouvoir la coopération entre les pôles de compétitivité français et les clusters japonais selon les modalités définies ci-après:

1. Les deux parties renforceront les échanges d'informations et de bonnes pratiques sur les politiques publiques en faveur de l'innovation et du développement des pôles de compétitivité français et des clusters industriels et scientifiques japonais.

2. Les deux parties oeuvreront à une plus grande connaissance réciproque des pôles de compétitivité français et clusters industriels et scientifiques japonais, afin de permettre une meilleure identification des potentialités de coopération entre acteurs des pôles de compétitivité français et des clusters japonais.

3. Les deux parties soutiendront l'identification mutuelle de secteurs prioritaires d'intérêt commun ou complémentaires entre les acteurs industriels des pôles de compétitivité et les acteurs des clusters industriels et scientifiques.

Les opérations réalisées en 2008 dans le cadre de la coopération industrielle afin de contribuer à atteindre l'objectif de cette annexe sont les suivantes:

- **dans le secteur automobile:** mission collective de quatre pôles français (*MOVE'O, Automobile haut de gamme, Véhicules du futur, Mobilité et Transports Associés*) et de leurs entreprises autour du salon "Automotive Engineering Exposition 2008" à Yokohama-Pacifico des 21-23 mai. Dédié aux technologies de pointe de l'industrie automobile, ce salon réunira pour la 17<sup>ème</sup> année ingénieurs, techniciens et acheteurs d'automobile, d'équipement et des matériaux;

- **dans le secteur de la mécatronique :** rencontre industrielle franco-euro-japonaise à Annecy les 20 et 21 mai. Bénéficiant du label « 150ème anniversaire des relations diplomatique entre la France et le Japon », cette manifestation aura comme chef de file du côté français le pôle "Arve Industries";

- **dans le secteur des technologies de l'information et de la communication:** séminaire franco-japonais organisé le 30 mai 2008 à Sophia-Antipolis par le ministère japonais des Affaires Intérieures et des Communications et le ministère français de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, réunissant environs dix pôles français et des opérateurs japonais;

- **dans le secteur des biotechnologies :** mission collective de six pôles de compétitivité et présence de nombreuses entreprises françaises sur le salon BIOJAPAN 2008 à Yokohama (15-17 octobre);

- **dans le secteur des technologies de l'environnement :** séminaire français, européen et japonais, labellisé «150ème anniversaire» et «Présidence Française de l'Union Européenne (PFUE) » à l'occasion de POLLUTEC 2008 du 2 au 5 décembre 2008 à Lyon. Le Japon sera cette année invité d'honneur;

- enfin, **au niveau de la coopération bilatérale industrielle:** tenue de la 22ème session du Comité bilatéral de coopération industrielle, le 12 mai à Sendai, où des responsables gouvernementaux vont échanger des vues sur le potentiel de la coopération bilatérale, y compris le coopération entre les pôles de compétitivité français et les clusters japonais.